

SEANCE DU LUNDI 11 DECEMBRE 2017**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-sept, le onze décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Civray-de-Touraine se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 7 décembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 16

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Alain BERNARD, Gérard BEGUIER, Jany BOUVARD, Muriel CHARBONNIER, Pascale CHERBONNIER, Sophie DUBOIS, Fanny HERMANGE, Michel JEZY, Claire OLLIVIER, Brigitte PIOT, Charles POULAIN, Chantal ROBERT, Monica VISINONI.

Absents excusés : René GALEA qui a donné pouvoir à Jany BOUVARD, Serge BLAISON, Valérie JOLIVEL.

Madame Claire OLLIVIER et Monsieur Michel JEZY ont été nommés secrétaires.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 13 novembre 2017

Le compte rendu a été adopté à l'unanimité sous réserve des précisions suivantes :

Page 1 :

2. Compte rendu de la commission Voirie du 14/10/2017

Tous les travaux proposés restent une liste. **Liste établie lors de la visite de voirie du 14/10/2017 et qui permettra de définir les priorités de la commission.**

Page 4 :

5. Informations diverses (travaux en cours, ...)

B- Point financier

- Organigramme **des clés** : devis définitif signé pour 10 572,72€ TTC

2. Compte rendu de la commission d'Urbanisme du 28 novembre 2017 :

Monica VISINONI annonce les dossiers suivants qui ont été examinés

CERTIFICATS D'URBANISME

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Type de CU	Avis
CU 037 079 17 D 0056	Vaux Varenne de Vaux	Ubi +Ni	a	Favorable
CU 037 079 17 D 0057	10 rue de la Fosse Triomphe	Uc	a	Favorable
CU 037 079 17 D 0058	Le Peu	N+ Nh	a	Favorable
CU 037 079 17 D 0059	La Grillonnière	Ua + N	a	Favorable

DECLARATIONS PREALABLES

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 17 D0038	73 route de Chenonceaux	Uc	Clôture + portail	Favorable sous réserve ABF
037 079 17 D0039	12 rue de la Chouette	Nha	Piscine+ ravalement+abri de jardin	Favorable
037 079 17 D0040	La Fosse du Bois	A	Remplacement de la toiture	Favorable
037 079 17 D0041	1242 rue d'Amboise	N + Nh	Piscine	Avis du Maire requis
037 079 17 D0042	1 rue des Ecoles	Ua	Chalet vélos	Favorable
037 079 17 D0043	2 rue du Coteau	Ubr	Ouvertures et transformation +changement d'emplacement portail	Dossier incomplet
037 079 17 D0044	26, rue des Fougères	Uc	Division en vue de construire	Favorable

PERMIS DE CONSTRUIRE

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 16 D0018-M01	35 rue de Chenonceaux	Uc	Fenêtre PVC + démolition véranda	Favorable sous réserve ABF
BF	1 rue du Pont (lot n°2)	Ub	Toiture en ardoise	Favorable
037 079 17 D0023	2A rue de la Fosse Triomphe	Uc	Garage de 29,71 m ²	Favorable
037 079 17 D0024	Rue de Beauregard	Uc	2 maisons Individuelles	Dossier Incomplet
037 079 17 D0025	247 rue des Rondets	1 Aud	Bâtiment artisanal (peinture)	Favorable
037 079 17 D0026	rue des Hauts de Vaux	Uc	Maison Individuelle	Favorable

DPU

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Avis
02/11/2017	Les Ecouettes	Uc	Droit non requis
10/11/2017	Varenne de Vaux et vaux	Ubi et Ni	Droit non requis
15/11/2017	10 rue de la Fosse Triomphe	Uc	Droit non requis
22/11/2017	La Grillonnière	Ua + N	Droit non requis

3. Compte rendu de la commission du Personnel du 29 novembre 2017 :

Monsieur Le Maire rappelle le principe de la mise en place du RIFSEEP au 1^{er} janvier 2018.

Il laisse la parole à Claire OLLIVIER qui informe le Conseil sur le nouveau régime indemnitaire des agents territoriaux.

Un nouveau régime (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'État, est transposé à la fonction publique territoriale. L'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) versée jusqu'à lors aux agents est supprimée.

DÉFINITION (IFSE-CIA) :

Claire OLLIVIER explique que le régime RIFSEEP est composé de deux indemnités:

- une Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise (IFSE).
- un Complément Indemnitaire Annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

***IFSE :**

Principe: (indemnité principale du nouveau régime)

L'indemnité repose sur une formalisation précise de critères professionnels et sur la prise en compte de l'expérience professionnelle.

Cette indemnité est liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle et est répartie en deux groupes d'emploi suivant le cadre d'emplois.

Bénéficiaires :

Agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.

***CIA :**

Principe : (complément indemnitaire annuel)

Le complément repose sur l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Ce complément pourra être versé en fonction de la valeur professionnelle et de l'investissement de l'agent appréciés lors de l'entretien professionnel et réparti dans les mêmes conditions que l'IFSE.

PROJET DE DÉLIBÉRATION :

Claire OLLIVIER donne lecture du projet de délibération aux membres présents. (Délibération qui sera disponible sur demande).

Chapitre I

Claire OLLIVIER informe que ce nouveau régime indemnitaire (paragraphe IV) est révisé tous les 4 ans, ou par proposition tous les 2 ans.

La commission décide de laisser comme sur le projet, à savoir : 4 ans

Chapitre II

Paragraphe III- La détermination des montants maxima de CIA

Le CIA pourra être versé en fonction de la valeur professionnelle et de l'investissement personnel de l'agent appréciés lors de l'entretien professionnel et pourra tenir compte des critères suivants :

Les critères d'attribution retenus, sont :

- La compétence professionnelle et la technicité
- L'investissement personnel dans l'exercice des fonctions (formation, prise d'initiatives...)
- Le sens du service public, l'accueil, la politesse
- La capacité à travailler en équipe et la contribution apportée au collectif de travail
- La ponctualité, l'assiduité, la confidentialité

La commission propose un coefficient de 20 sur chaque point.

Paragraphe IV- La périodicité de versement du complément indemnitaire annuel (C.I.A.) :

-Ajouter le mot « effectif » à la fin de la phrase.

« Le montant est proratisé en fonction du temps de travail effectif ».

Chapitre III

Cette délibération abroge la délibération antérieure sus visée relative au régime indemnitaire

Chapitre IV

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2018

Après en avoir délibéré**Le Conseil Municipal à l'unanimité****DECIDE****Article 1er**

D'instaurer le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel versé selon les modalités définies ci-dessus.

Article 2

D'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de l'IFSE et du CIA dans le respect des principes définis ci-dessus.

Article 3

La délibération N°2011-061 du 12 décembre 2011 est abrogée.

Article 4

De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au Chapitre 012.

Fanny HERMANGE explique que le régime indemnitaire n'est jamais acquis et que le Maire doit établir un arrêté individuel tous les ans.

Claire OLLIVIER explique la nécessité d'informer les agents du fonctionnement et des modalités de calcul de ce nouveau régime indemnitaire.

Pour conclure le dossier de la mise en place du RIFSEEP, Claire OLLIVIER informe qu'elle demandera à revoir les fonctions de chaque agent et proposera à Monsieur le Maire une grille comparative par rapport à l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT).

4. Compte rendu de la commission ERPA du 4 décembre 2017

Fanny HERMANGE annonce :

Le bornage a été réalisé le 09 novembre.

Le Syndicat d'assainissement, a validé les travaux du changement de la canalisation et les travaux devraient commencer fin 2017 ou tout début janvier 2018

Lors du dernier conseil municipal en date du 13 novembre dernier, le devis FP environnement d'un montant de 39 818.05 € TTC a été validé : désamiantage de toute la cave coopérative. Les travaux sont prévus le 8 janvier 2018 pour 2 à 3 semaines.

Le devis Henot d'un montant de 31 380 € TTC a été validé. Le devis va être signé après la délibération sur les ajustements de crédits. Les travaux de démolition commenceront après le désamiantage soit fin janvier 2018.

Pour les subventions acceptées:

- CCBVC : 10 000 €
- DETR (Etat) : 30 250 €
- CNDS Paris 2024 (Etat) : 13 000 €

Pour les subventions en cours

- CRST (Région) : la demande revient à un montant de 34 700 €.
- Fondation de France : dossier en cours demande 10 000 €
- CARSAT dossier à faire

Pour le dossier le budget prévu est de 174 000 € HT soit un TTC de 202 264 € TTC.

Pour l'espace public végétalisé, une rencontre avec les trois entreprises est à prévoir après qu'un même cahier des charges soit élaboré et validé en commission afin que tous répondent aux mêmes prestations demandées.

5 Compte rendu de la commission Bâtiments du 05 décembre 2017

Jany BOUVARD rappelle les intrusions dans la salle Jacques Villeret et les dégradations subies. Lors de la dernière visite, c'est un carreau de la cuisine qui a été fracturé.

1 Analyse et réflexion des locations.

La commission souhaite revoir la location à la journée de la salle J Villeret et propose de ne plus louer à la journée et de fixer un prix plus bas pour le week end.

Tarifs 2018

La commission propose :

SALLE DES FETES	tarif	
	2017	2018
Caution	800	800
Caution ménage et tri	100	100
HABITANTS DE LA COMMUNE		
Location toute l'année		
1/2 journée (en semaine)	100	100
1/2 journée supplémentaire (avec WE)	50	50
Journée	200	-
2 jours ou WE	300	250
Long WE	380	400
HABITANTS HORS COMMUNE		
Location toute l'année		
1/2 journée	160	160
1/2 journée supplémentaire (avec WE)	80	80
Journée	320	-
2 jours WE	480	480
Long WE	600	600
Associations 1/2 journée	80	100
Associations 1 journée	160	-
Associations 2 jours ou WE	240	240
CUISINE		
Commune		
1/2 journée hors vendredi	35	35
Journée	70	-
2 jours WE	100	50
Hors commune		
1/2 journée hors vendredi	55	55
Journée	110	-
2 jours WE	160	120
Associations (gratuit)	-	-

Monsieur le Maire demande au conseil municipal son avis,
Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à la majorité avec une abstention (Brigitte PIOT) les nouveaux tarifs 2018 pour la location de la salle Jacques Villeret.

La commission s'interroge quant à créer un tarif « Comité d'Entreprise » car la base week end + cuisine devient trop élevé. Le Conseil municipal propose de fixer celui-ci à 450€ (salle+cuisine).

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal son avis pour cette proposition complémentaire
Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité, la tarification 2018 proposée pour la location de la salle Jacques Villeret et réservée exclusivement aux Comités d'Entreprises, à savoir 450€ (cuisine+salle).

2 Autres tarifs 2018

La commission propose de ne pas augmenter les tarifs, à savoir :

CIMETIERE	2017	2018
Concession temporaire 15 ans, les 2 m2	140	140
Concession temporaire 30 ans, les 2 m2	195	195
Concession temporaire 50 ans, les 2 m2	305	305
Cavurne 30 ans, 1 m2	100	100
COLOMBARIUM		
Concession 30 ans	470	470
Concession 50 ans	570	570
Photocopie (u - r/v x2)	0,30	0,30
Emplacement vente salle J Villeret	80	80
Droit place Taxi	55	55
Tarif taxis vendredi à Bléré	5	5

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal son avis pour les deux délibérations,
Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le maintien des tarifs 2017 des concessions du cimetière pour 2018.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité, les tarifs 2018 des autres services facturés par la commune.

3 Analyse de devis

- Un devis pour l'installation de l'ancien lave-vaisselle du restaurant scolaire dans la salle Jacques Villeret est proposé. Le coût est de 2 694 € TTC, pose comprise sachant qu'il faut prévoir une alimentation électrique ; non chiffré. Ce devis comprend également une offre pour une armoire chauffante (l'actuelle ne fonctionne plus très bien) : 2 268 € TTC et une table inox supplémentaire : 474 € TTC

Monsieur le Maire demande au conseil municipal son avis pour ce devis,
Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité pense qu'il serait préférable de vendre le lave vaisselle, l'installation n'étant pas rentable, de prévoir plutôt la mise en place d'un micro-ondes et d'une nouvelle armoire chauffante.

- Pour le meuble dans la tisanerie de la mairie nous optons pour l'entreprise Bouvard qui propose une meuble 4 portes pour un montant de 1 009.20€ TTC.

Un 2^{ème} devis a été demandé à l'entreprise Ferrand d'un montant de 1 098€ TTC.

4 Point travaux

- La porte du Chai a été posée.

- Les gouttières seront à changer sur le local de stockage, fuites d'eau constatées.

- La réfection de la toiture de la sacristie et du local AMAP est faite. L'entreprise Ferrand doit commencer mercredi 06 décembre pour le changement des fenêtres et de la porte.

* Travaux à venir :

- Lors des travaux ci-dessus, une dégradation importante de la toiture de l'église a été constatée. Un devis a été demandé. Nous pourrions faire appel à la Fondation de France.

- Nous avons deux devis pour le vidéo projecteur pour la salle du conseil :

Sté FEPP: 828 € TTC (projecteur de 3200 lumens)

Sté EXTRA : 1 071 € TTC (projecteur de 3600 lumens)

La commission retient le devis de la société Extra.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal son avis pour ce devis,

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le devis de la société Extra et autorise

Monsieur Le Maire ou son adjoint Jany Bouvard a signé le devis.

- mise à jour des plans et de la signalétique: devis reçu de la société Avertin Sécurité Incendie d'un montant de 2018.64 €. Un 2^{ème} devis sera demandé en concurrence.
- écran de 27 pouces avec un pied amovible : devis de 288€ TTC auprès de la société FEPP pour le service urbanisme;
- modification de la porte du secrétariat à droite en rentrant va être apportée, le devis de l'entreprise Ferrand est de 286.80€ TTC.

Un dernier point a été fait avec le cabinet MAES pour les réserves émises aux sociétés VACHER (garde-corps), TEILLARD (enrobé) et REMY & LEBERT (visiophone).

6 Compte rendu de la commission Fêtes et Relations Sociales du 06 décembre 2017

La réunion portait sur la préparation de l'inauguration et vœux du maire du samedi 13 janvier 2018

Monsieur le Maire et l'exécutif ont dressé une liste des personnes à inviter :

Nous prévoyons 300 personnes. Le déroulement est revu avec l'ensemble du Conseil Municipal

Charles Poulain rappelle également la préparation du concert de musique irlandaise du samedi 24 mars 2018. La commissions propose un tarif de 10 € pour les adultes, 5 € pour les enfants de 10 à 18 ans et gratuit pour les plus petits.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal son avis pour ce tarif,

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les tarifs proposés.

Une collation sera organisée en avant concert pour les musiciens.

La commission aimerait installer des boites à livres près de l'ERPA (Espace Récréatif de Plein Air), du Bistrot'quai et face à l'école (dans l'abri de bus)

Charles POULAIN se rapproche de Monsieur CHOTIN pour essayer de récupérer une ancienne cabine téléphonique. Brigitte PIOT nous informe que nous pouvons faire une demande à Touraine Propre (www.tourainepropre.com).

La CCBVC nous demande de nommer un ambassadeur pour la manifestation de Jour de Cher qui aura lieu le 21 juillet, malheureusement aucune personne n'est disponible à la date fixée.

7 Compte rendu de la commission Finances du 07 décembre 2017

Jany BOUVARD informe les membres de la commission des finances sur les ajustements de crédits des sections fonctionnement et investissement.

Les dépenses ont été examinées par programme, en statuant sur les devis en cours, signés ou à signer.

Des crédits supplémentaires sont nécessaires sur les programmes :

Investissements :

- T.189 Bassin d'Orget (frais de bornage)
- B.242 Grosses réparations bâtiments (agencement mairie)
- B.2421 / T247 cave coopérative et construction ERPA (regroupement des programmes)
- T.247 Aménagements de terrains (école maternelle)

Fonctionnement :

- Compte 65548 (factures de piscine communautaire 2016+2017)
- Compte 6718 (charges exceptionnelles)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis,

Après avoir délibéré, l'ensemble du Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative numéro 3 présentée ci-dessous :

FONCTIONNEMENT BP dépenses imprévues 23 484,91 €			
Libellé	Imputation	Dépenses	Recettes
Dépenses imprévues	022	- 3 100,00	
Autres contributions	65548	2 600,00	
Charges exceptionnelles (pénalités)	6718	500,00	
Virement du Fonctionnement à l'Investissement	023	-	-
Total Fonctionnement		-	-
INVESTISSEMENTS BP dépenses imprévues 6 000,00 €			
Libellé	Imputation	Dépenses	Recettes
Virement du Fonctionnement à l'Investissement	021		-
Dépenses imprévues	020	- 6 000,00	-
Taxes aménagement	10226	-	1 500,00
Bassin d'Orget	2313-189	1 500,00	-
Grosses réparations bâtiments	2313-242	2 000,00	
Mobilier, matériel	2188-244	1 500,00	
Aménagements terrains	2313-247	2 500,00	
Construction ERPA	2313-247	- 58 000,00	
Cave coopérative	21318-2421	58 000,00	
Total Investissements		1 500,00	1 500,00

8 Délibérations municipales :

a- Monsieur le Maire présente les rapports d'activité 2016 de la communauté de Communes Bléré-Val de Cher :

- le rapport général 2016
- le rapport 2016 sur la qualité et le prix du service public pour le service REOM Déchets ménagers
- le rapport annuel 2016 du service commun mutualisé de la voirie

Le conseil doit rendre acte de la présentation de ces rapports.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les rapports établis par la CCBVC au titre de l'année 2016

Vu le dossier présenté,

- prend acte des rapports d'activité 2016 de la CCBVC
- précise que la présente délibération sera transmise à la CCBVC
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

b- Régies

Monsieur le Maire explique que nous devons créer une régie regroupant l'ensemble des recettes espèces perçues suite au déménagement de la Trésorerie Principale sur Amboise.

Il propose de regrouper les recettes espèces des photocopies, locations de la salle Jacques Villeret, manifestations culturelles en une seule régie.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis,

Après avoir délibéré, l'ensemble du Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création de la régie recettes espèces et autorise Monsieur le Maire ou son Premier Adjoint à créer celle-ci et à prendre un arrêté nommant les gestionnaires.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine séance de conseil aura lieu le lundi 15/01/2018 à 20h00.

Charles Poulain prévoit une commission scolaire fin décembre afin de préparer le dossier appel d'offres du marché « restauration scolaire » et de mener une réflexion sur l'éventuelle modification de la semaine scolaire.

Michel Jezy requiert de la part du Comité des Fêtes, le prêt du terrain communal situé près du terrain de football pour le stationnement de leurs participants à la randonnée du 11/06/2018.

Pascale CHERBONNIER demande des explications sur les travaux du Syndicat d'eaux, rue de la Tonnelle. Un avis sera distribué dans les boîtes aux lettres des riverains afin de donner les informations aux riverains.

Brigitte PIOT fait part de sa participation à l'assemblée Générale du syndicat des Cavités 37. Point abordé, la révision du tarif pour 2018 : 0.72€/habitant.

Fanny HERMANGE rappelle le PADD qui sera à valider au mois de janvier.

Jany BOUVARD fait part d'une éventuelle demande du Syndicat d'Assainissement qui serait à la recherche d'un petit local pour le siège du syndicat. L'ancien local de La Poste leur conviendrait.

La séance est levée à 22h00.

Rappel des délibérations prises :

11/12/2017	116	Instauration du RIFSEEP au 01/01/2018
	117	Salle Jacques Villeret – tarifs 2018
	118	Salle Jacques Villeret – tarif 2018 complément spécial Comités Entreprises
	119	Cimetière – tarifs 2018
	120	Autres services – tarifs 2018
	121	Vente du lave-vaisselle
	122	Devis vidéoprojecteur salle du conseil municipal avec la société Extra
	123	Concert musique irlandaise 24/03/2018 – tarifs
	124	Décision Modificative n°3
	125	Rapports d'activités 2016 de la CCBVC
	126	Création Régie recettes espèces